

Bénédiction et imposition des Cendres

MERCREDI DES CENDRES : 17 février

ASSENOIS	17h30
CARLSBOURG	18h00
OPONT	18h00
OFFAGNE	19h00
PALISEUL	19h00

SAMEDI 20 février

MERNY	18h00
JEHONVILLE	19h00

DIMANCHE 21 février

NOLLEVAUX	9h15
FAYS – LES – VENEURS	10h30